

CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

La Constitution apostolique "Deus scientiarum Dominus"

Le 24 mai 1931, Sa Sainteté ratifiait la constitution apostolique "Deus scientiarum Dominus" sur les Universités et Facultés d'études ecclésiastiques. Et bientôt, la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités adressait aux maisons intéressées des règlements précis prescrivant la fidèle observation des ordonnances papales.

L'intention du Saint-Siège est de grouper davantage sous son autorité infaillible et sa vigilante surveillance les universités catholiques, d'établir une forme unique d'organisation et d'enseignement, de remonter le niveau des études en les adaptant aux nécessités de l'époque actuelle, d'assurer aux sciences expérimentales une place importante dans le programme des études ecclésiastiques.

Nous nous bornerons à donner le sommaire de ce très important document pontifical. D'ailleurs, tous pourront l'étudier de près, soit dans le texte original paru dans les *Acta Apostolicæ Sedis* du 1er juillet, soit dans la traduction française qu'en a publiée la *Documentation catholique* du 15 août dernier.

TITRE I. *Règles générales.*

TITRE II. *Des personnes et du gouvernement.* 1. Les autorités académiques. Les officiers. 2. Les professeurs. 3. Les auditeurs.

TITRE III. *Du cours des études.* 1. Méthode générale d'enseigner. 2. Cycle des études. 3. Matières à enseigner et examens.

TITRE IV. *De la collation des grades académiques.* 1. Baccalauréat. 2. Licence. 3. Doctorat.

TITRE V. *Questions didactiques et économiques.* 1. Édifice. 2. Bibliothèques et annexes scientifiques. 3. Honoraires des professeurs et officiers, droits d'inscription à verser par les auditeurs.

TITRE VI. *Dispositions transitoires.*

Les prescriptions du Saint-Siège devront entrer en vigueur dès le premier jour de l'année académique 1932-1933. Cette

constitution, que l'on a justement appelée " la charte nouvelle " des universités catholiques, nécessitera le rajustement du programme de la Faculté de théologie et de l'École Normale Supérieure de philosophie. Dans ce dessein, une commission composée de trois membres, Mgr Louis-Adolphe Pâquet, Mgr Camille Roy et M. l'abbé Ferdinand Vandry a été chargée d'étudier en détail le document pontifical, d'élaborer un projet des modifications jugées nécessaires dans les programmes d'études et de soumettre ce projet à l'autorité compétente.

Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin

L'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin tiendra sa deuxième session les mercredi et jeudi, 21 et 22 octobre prochain, dans la Salle des promotions de l'Université. Voici le programme de cette session.

PREMIÈRE SÉANCE

(21 octobre, 8 h. P. M.)

Allocution d'ouverture

Mgr L.-A. PÂQUET,
Président de l'Académie.

La restauration de l'ordre social d'après les encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno.

R. P. Jos.-Papin ARCHAMBAULT, S. J.,
Président des Semaines Sociales du Canada.

Présidence d'honneur

Son Excellence Monseigneur Andrea CASSULO,
Archevêque de Léontopolis,
Délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve.

DEUXIÈME SÉANCE

(22 octobre, 3 h. P. M.)

Psychological factors in conversions.

Rev. Mr. D.-J. MacDONALD, Ph.D.,
Vice-Recteur de l'Université d'Antigonish.

Une thèse fondamentale dans la doctrine thomiste.

T. R. Père Benoît MAILLOUX, O. P.,
Régent des études au Collège Dominicain, Ottawa.

Présidence d'honneur
Son Excellence Monseigneur James MORRISON, D.D.,
Évêque d'Antigonish,
Chancelier de l'Université Saint-François-Xavier,
Antigonish.

TROISIÈME SÉANCE

(22 octobre, 8 h. P. M.)

La notion de la loi.

LÉO PELLAND, avocat, LLL., L.Ph.,
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Laval.

John Dewey et l'École de Chicago.

R. P. Eustache GAGNON, C.S.C., D.Ph., D.Th.,
Professeur à la Faculté de Philosophie de l'Université
de Montréal.

Présidence d'honneur
Monseigneur Eugène C. LAFLAMME, P.D., D.Th., D.D.C.,
Vicaire Capitulaire de Québec.

Condoléances

A sa réunion du 25 septembre, le Conseil de l'Université a adopté la motion suivante proposée par Mgr P.-J. Fillion, recteur :

Une des pertes les plus sensibles qu'ait jamais éprouvée notre Université est celle du docteur Arthur Simard, décédé le 3 septembre dernier. Le docteur Simard était professeur de pathologie externe et de clinique chirurgicale à notre Faculté de médecine et membre du Conseil universitaire.

Professeur vivant et lumineux, il fut pour ses élèves le maître aimé et toujours goûté. Affable et toujours gai, doué d'une forte intelligence et d'un cœur généreux, il fut grandement apprécié de tous ceux qui l'approchèrent et profitèrent de sa science, de ses conseils et de son dévouement.

Ses confrères dans l'enseignement comme dans la profession trouvaient en lui l'ami franc et loyal à qui l'on pouvait recourir en toute confiance au moment des embarras et des difficultés.

L'Université, dont il fut l'élève brillant et pendant de longues années le professeur fidèle, conservera de lui, un très reconnaissant souvenir.

A son excellente famille, le Conseil universitaire, dont il fut membre assidu et prudent, se fait un devoir d'offrir, au nom de tout le personnel de l'institution, l'expression de sa profonde sympathie.

La rentrée de septembre

Les étudiants nous sont revenus avec leur entrain habituel, leur humeur joyeuse et ardente, leur bonne volonté. Après le repos des vacances, ils sont bien résolus à travailler ferme en vue d'acquérir les titres qu'ils convoitent et de se tailler un domaine dans la carrière qu'ils ont choisie. A cette brillante jeunesse l'Université offre un cordial accueil et souhaite le plus heureux succès.

Les étudiants qui se sont inscrits au début de l'année dans les principales facultés ou écoles de l'Université Laval se répartissent comme suit : Faculté de théologie, 162 ; Faculté de droit, 98 ; Faculté de médecine, 282 ; École de chimie, 40 ; École Normale Supérieure (section Lettres), 18 ; École Supérieure de philosophie, 50 ; École de musique, 37 ; École d'arpentage et de génie forestier, 20 ; École de pharmacie, 10.

Élections chez les étudiants

Les étudiants des Facultés de médecine et de droit et de l'École de chimie ont élu, le 19 septembre dernier, leurs conseils respectifs, dont voici les membres.

A la Faculté de médecine : Roméo Depeyre, président ; Raphaël Beaudry, 1er vice-président ; Benoît Charlebois, 2e vice-président ; Irénée Lapierre, secrétaire ; Jules Hallé, assistant-secrétaire ; Jean Morisset, trésorier ; Georges Smith, 1er vérificateur ; L.-G. Huard, 2e vérificateur ; Wilfrid Lachance, porte-drapeau.

A la Faculté de droit : Gérard Lemay, président ; Raymond Cossette, 1er vice-président ; Jean-Paul Dubuc, 2e vice-président ; Gérard Côté, secrétaire ; Howard Marler, trésorier ; Marc Donohue, porte-drapeau.

A l'École de chimie : P. Auger, président ; J.-P. Dugal, vice-président ; P.-A. Giguère, secrétaire ; L. Ganas, trésorier ; D. Gauvin, P. l'Écuyer, J.-P. Giroux, I. Cantin, conseillers.

Cours de M. le docteur Émile Sergent

Les étudiants en médecine ont eu l'avantage d'entendre l'un des représentants les plus autorisés de la science médicale de France, M. le docteur Émile Sergent. Membre de l'Académie de Médecine, professeur à l'Université de Paris, attaché à l'Hôpital de la Charité, le Dr Sergent s'est depuis nombre d'années spécialisé dans les maladies pulmonaires, la tuberculose, les troubles respiratoires en général. Il était bien connu à Québec, car c'est la troisième fois qu'il dispense son enseignement dans notre Université. En outre, le Dr Sergent possède les plus brillantes qualités d'écrivain scientifique et de conférencier. Il collabora activement à la publication d'un traité de médecine universellement répandu. Il est aussi l'auteur d'un atlas sur les interprétations radiologiques des voies pulmonaires, d'un traité sur les grands syndromes respiratoires et d'un bon nombre d'autres ouvrages, qui lui ont valu une place des plus distinguées dans le monde médical. Son enseignement n'est pas purement théorique ; il porte sur des cas vécus, qui ont été l'objet de patientes recherches personnelles. Les dix cours du Dr Sergent ont été justement appréciés des médecins et des étudiants. La fidélité de son auditoire est le meilleur témoignage d'estime et de reconnaissance qu'il pouvait recevoir.

Cours de M. le docteur E. Archibald

M. le Dr E. Archibald, de l'Université McGill et du Royal Victoria Hospital, de Montréal, a donné trois conférences devant les étudiants de la Faculté de médecine. Il traita de certaines interventions chirurgicales particulièrement délicates dans des cas d'affections pulmonaires. Pendant son séjour à Québec, il procéda lui-même à une intervention chirurgicale parfaitement réussie. Grâce à la profondeur de son savoir, à son habileté en chirurgie, à l'intransigeante probité de son enseignement, le Dr Archibald jouit d'une autorité incontestée non seulement au Canada, mais encore aux États-Unis et en Europe.

M. le chanoine Adrien Garnier

En l'absence de M. Gaillard de Champris, titulaire de la chaire de littérature française à l'École Normale Supé-

rieure, M. le chanoine Adrien Garnier a bien voulu accepter de mettre au service de nos normaliens sa science pédagogique et sa longue pratique de l'enseignement. M. le chanoine Garnier, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie Française, a dirigé très longtemps un collège à Vienne, près Lyon. L'an dernier la confiance de Mgr Baudrillart l'appela à l'Institut catholique de Paris, en qualité de chargé de conférence. M. le chanoine Garnier a écrit sur des sujets historiques plusieurs volumes dont la presse a parlé avec éloges. Il s'est fait remarquer surtout par son dernier ouvrage, *les Ordonnances du 16 juin 1828*, où se trouve fixé l'un des épisodes les plus importants de l'histoire religieuse en France. La science historique et littéraire de M. le chanoine Garnier et sa longue expérience pédagogique seront éminemment profitables aux étudiants de l'École Normale Supérieure. Nous souhaitons au nouveau professeur la plus cordiale bienvenue.

Au Conseil universitaire

M. le docteur Arthur Rousseau, doyen de la Faculté de médecine, et M. le docteur N.-A. Dussault sont entrés au Conseil universitaire, le premier pour remplacer M. le Dr Marois, démissionnaire, le second pour succéder à feu le Dr Arthur Simard.

Nouveaux professeurs

M. le Dr P.-C. Dagneau, a été nommé professeur titulaire de pathologie externe à la place de feu le Dr A. Simard. A la suite de ce changement, le cours d'anatomie que donnait M. le Dr Dagneau a été confié à M. le Dr Paul Garneau.

M. le Dr Caouette, a été nommé chef de la clinique de gynécologie à l'Hôtel-Dieu.

M. le Dr Edgar Verreault, a été nommé professeur agrégé à la Faculté de médecine.

M. le Dr Roméo Blanchet, récemment revenu de Paris où il poursuivait des études médicales supérieures, partagera l'enseignement de la physiologie avec M. le Dr André Paulin à la Faculté de médecine.

A l'École de Chimie, M. l'abbé Willie Laverdière, licencié ès sciences physiques (Laval), docteur ès sciences

naturelles (Lille), est chargé d'un cours de géologie. M. le Dr Carl Faessler, professeur titulaire, donnera le cours de minéralogie.

A la Faculté de théologie, M. l'abbé Aderville Bureau succède à M. le notaire J. Sirois comme chargé du cours de droit paroissial.

Ont été chargés de cours à l'École de Musique : M. Raoul Vézina, instruments à vent ; M. Alphonse Saint-Hilaire, violon ; M. Henri Vallières, orgue ; M. Louis Gravel, chant ; M. Henri Mercure, composition et harmonie.

Nouvelles affiliations

L'École Saint-Patrice des Trois-Rivières, tenue par les SS. de l'Assomption, a été affiliée comme High School.

L'École de Belvédère, tenue par les Dames de la Congrégation, a été affiliée pour l'enseignement primaire.

J. G.
